

COMPRÉHENSION ÉCRITE

Les spécificités du calcul des droits de succession en France

par BENJAMIN / 30 JUIN 2017

1) Remplacez dans l'article les termes corrects :

*renoncer - patrimoine - exonérés - imposés - plus-values -
avantage - régler - somme - seuil - taxation - refuser - déshériter
- soumis - impôt - degré - élevé*

Tous les pays ne règlementent pas la succession de la même façon. Ici, la résidence principale n'est pas soumise à Là, tous les enfants ne sont pas héritiers réservataires, ailleurs la succession ne fait l'objet d'aucun

En France, la transmission de répond à quelques règles juridiques et fiscales spécifiques. Deux des principes fondateurs de la succession en France sont l'ordre successoral et l'impossibilité de ses enfants. La loi permet d'anticiper ou d'organiser la transmission de ses biens à qui l'on veut (donations, assurance-vie, testament) mais le législateur a classé les héritiers potentiels en privilégiant la filiation directe. (...)

La déclaration de succession devient obligatoire dès que l'actif brut transmis par le défunt dépasse 50.000 euros. Ce doit prendre en compte les donations antérieures au décès.

Enfin, les héritiers sont libres d'accepter ou de la succession. Solidaires des éventuelles dettes du défunt, ils peuvent l'accepter simplement, ou seulement « à concurrence de l'actif net » c'est-à-dire sous réserve du montant de l'éventuel passif, ou y

En France, le barème des droits de succession est progressif (comme celui de l'impôt sur le revenu) et directement lié au de parenté des héritiers avec le défunt. Il allie progressivité du taux de taxation (plus la valeur de l'héritage est importante, plus le taux d'imposition augmente) mais les héritiers en ligne directe par rapport aux collatéraux et autres parents plus éloignés.

Assiette de calcul des droits : valeurs des biens transmis (actif) – dettes (passif) = Actif net.

Sur la obtenue, les héritiers ont la possibilité d'appliquer un abattement qui variera selon leur lien de parenté avec le défunt. Là encore, plus l'héritier est proche, plus l'abattement est Il pourra donc, le cas échéant, n'avoir aucun droit de succession à alors que d'autres bénéficiaires ayant reçu une somme moins conséquente pourraient se voir

Le conjoint survivant et le partenaire pacsé du défunt (sous réserve qu'il soit légataire par testament) sont totalement de droits de succession.

Le barème des droits de succession français prévoit aussi d'autres cas d'exonération directement liés à la situation d'un héritier (frères ou sœur, mutilés de guerre, etc...).

Enfin, un don d'argent effectué par le défunt dans les 15 années précédant son décès est aux droits de succession pour sa valeur nominale exacte, quelle que soit l'utilisation faite de cette somme. En revanche, lors de la définition des parts revenant à chaque héritier, ce don – s'il a servi à acquérir un bien ou a généré des – sera pris en compte à la valeur du bien au moment de l'ouverture de la succession.

- 2) Reformulez chaque paragraphe à votre manière, comme si vous l'expliquiez à un client.
- 3) Comparez avec ce que vous savez des droits de succession de votre pays avec les informations de ce texte : quels sont les points communs? Les différences? Y'a-t-il des aspects qui vous étonnent?
- 4) Relevez le vocabulaire propre à la thématique des droits de succession et organisez-le librement, à votre manière, pour en faciliter la mémorisation.